



Trace n° 39572415

Randonnée qui permet d'atteindre le site du Village d'Art Préludien de Chomo par la forêt. Voir conditions d'accès dans le § Informations pratiques.

Randonnée très simple et agréable, qui suit en grande partie la promenade du Rocher Cailleau.

<b>Durée</b>	0h 55	<b>Difficulté</b>	Facile
<b>Distance</b>	2,90 km	<b>Retour point de départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	22 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	22 m	<b>Commune</b>	Le Vaudoué (77123)
<b>Point haut</b>	91 m	<b>Région</b>	Forêt de Fontainebleau
<b>Point bas</b>	69 m		

## Description

**N'empruntez ce chemin que si vous êtes sûrs de pouvoir visiter le village de Chomo**, voir les Informations pratiques

Transports en commun : le service TàD IDF Gâtinais est actif sur ce secteur, voir les Informations pratiques.

Le départ de la randonnée a lieu sur le parking Cailleau.

(D/A) Depuis le parking, suivre le Chemin du Fond de la Garenne.

(1) Au croisement en T, poursuivre à gauche le Chemin du Fond de la Garenne.

(2) À la patte d'oie, prendre à gauche le Chemin de la Pente de la Garenne.

(3) Quitter ce chemin et prendre à droite un autre chemin bien marqué sur environ 100 m, puis tourner à gauche et longer le grillage des propriétés privées sur la droite. Suivre un chemin qui monte pendant environ 150 m, jusqu'au portail vert du village de Chomo.

(4) Un grand rocher peint en bleu vous accueille : vous êtes arrivés au Village d'Art Préludien. Après la visite, reprendre l'itinéraire inverse de l'aller pour retourner au lieu de stationnement (D/A).

## Points de passages

- D/A Parking - Rocher Cailleau**  
| N 48.359129° / E 2.534497° - alt. 69 m - km 0
- 1 Chemin du Fond de la Garenne**  
| N 48.359465° / E 2.539121° - alt. 73 m - km 0.43
- 2 Chemin de la Pente de la Garenne**  
| N 48.357924° / E 2.544992° - alt. 72 m - km 0.94
- 3 Chemin forestier**  
| N 48.359211° / E 2.547504° - alt. 75 m - km 1.19
- 4 - Village d'art préludien de Chomo**  
| N 48.358323° / E 2.54964° - alt. 91 m - km 1.44
- D/A Parking - Rocher Cailleau**  
N 48.359129° / E 2.534497° - alt. 69 m - km 2.89

## Informations pratiques

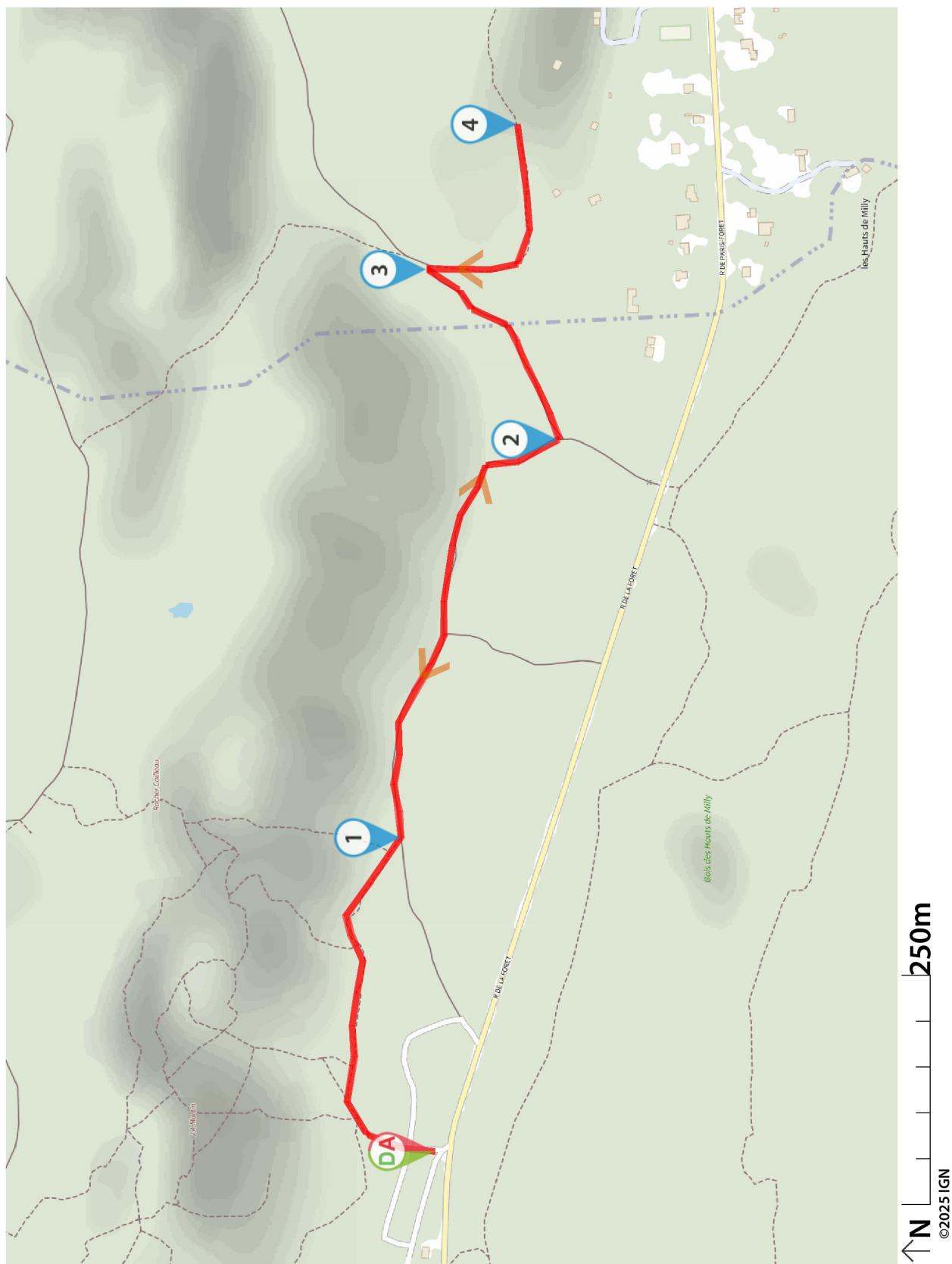
Ce service assure un transport à la demande depuis la Gare de Fontainebleau jusqu'à l'arrêt "Cailleau" (plus d'infos [ici](#))

**N'empruntez ce chemin que si vous êtes sûrs de pouvoir visiter le village de Chomo :**

Le Village d'Art Préludien est accessible au public uniquement à l'occasion d'événements particuliers comme les Portes Overtes ou sur rendez-vous. **Si vous souhaitez visiter le site du Village d'art préludien de Chomo à l'issue de cette randonnée, consultez les ouvertures sur leur site internet : <https://www.amisdechomo.com/>**

Sur le site de Chomo vous avez un point d'eau et des tables de pique-nique mises à disposition par l'association qui gère le site. Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-village-d-art-de-chomo/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

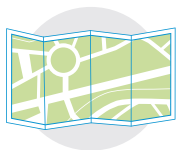
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



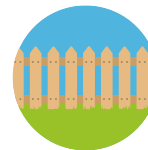
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**